

## Pour les CREPS :

### résumé des mandats



Le transfert aux régions des CREPS, seuls outils opérationnels du ministère, suscite de nombreuses interrogations. Le SNEP-FSU a travaillé avec ses militants en CREPS sur les questions suivantes.

#### **1 / Avenir des formations dans les établissements**

- Rencontrer les élus régionaux en charge des sports pour les interroger sur l'avenir des formations et l'avenir des CREPS
- Positionner, sur le PRFo, le CREPS comme opérateur de la Région (en plus des missions nationales) avec un fléchage de crédits conventionnés pour des actions de formation ciblées sur les besoins d'emplois du territoire. Un bilan national de la PRFo doit être présenté dans les instances nationales paritaires (CTM). Nous considérons que les Conseils Régionaux doivent réserver une part de leurs crédits dans les conventionnements et ne pas soumettre les CREPS (SPRF) aux appels d'offre => cela passe par un cadrage national. Pour la réalisation du PRFo, les PTP des CREPS mais aussi ceux exerçant en DR ou en DD doivent être mobilisés.
- Outiller les dispositifs régionaux d'observation de l'emploi et de la formation au sein des DR => lien avec collègues des DR
- Conforter, sur le PNFo, le rôle des CREPS en tant qu'opérateurs principaux des DE et DES et vérifier que les fédérations jouent le jeu ; si les fédérations décident d'organiser ces formations en autonomie en dehors du réseau des CREPS alors qu'il existe, elles devraient le justifier
- Maintenir les outils existants (bâti)

#### **2 / Haut niveau**

- Maintenir voire augmenter les effectifs des sportifs de haut niveau sur les listes des collectifs nationaux pour préserver le financement du SHN dans les établissements ainsi que les mesures d'accompagnement des sportifs déclassés ou blessés
- Réaffirmer la place centrale des profs de sport dans l'encadrement des sportifs de haut niveau et la complémentarité du rôle des agents en DR et en CREPS dans le suivi des sportifs de haut niveau (notamment pour le suivi social)
- Rétablir une politique du sport de haut niveau dont l'Etat est le coordinateur (et non les fédérations) avec une cartographie des pôles inscrits dans la durée : implantation d'un pôle dans un CREPS pour 2 olympiades minimum (cf. investissements du CREPS à amortir)
- JO 2024 à Paris : le SNEP considère que cette candidature doit être l'occasion de promouvoir d'autres JO, mettant en avant les valeurs émancipatrices du sport, le respect du droit du travail, le développement durable, etc, à l'inverse des dérives trop souvent constatées lors des grands événements sportifs internationaux. Le resserrement de l'élite envisagé par le ministère dans l'optique du choix de Paris en 2024 ne doit pas nuire aux autres sportifs de haut niveau qui se retrouveraient déclassés et sans mesure d'accompagnement
- Maintenir un accès social au sport de haut niveau (contre les académies privées)

#### **3 / Pôles ressources nationaux**

- Associer les personnels aux réflexions sur l'évolution des pôles
- Consolider les postes de contractuels et renforcer les moyens humains
- Pouvoir s'adresser et réunir l'ensemble du réseau, incluant les collègues en DD
- Leur permettre de travailler en réseau, lutter contre la mise en concurrence

#### **4 / Cartographie et modèle structurel des CREPS au regard de la réforme territoriale (NOTRe)**

- Disposer d'au moins un CREPS par région, condition indispensable pour l'application d'une politique publique nationale JS sur tout le territoire